



Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nos organisations syndicales majoritaires représentatives des sapeurs-pompiers rejettent la proposition du Président de la République d'imposer la vaccination à l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Quelle que soit la motivation de cette nouvelle orientation, les sapeurs-pompiers refusent cette nouvelle atteinte aux libertés individuelles et demandent le retrait de cette disposition.

La pression et la menace de suspension et licenciement ne font pas partie des outils managériaux, et se situent à des années-lumières du "vacciner sans contraindre" de l'OMS.

Nous ne sommes pas contre la vaccination, mais restons fortement attachés aux libertés individuelles.

Le parlement européen début 2021 (résolution 2361) souligne « *la rapidité avec laquelle les vaccins sont mis au point peut provoquer un sentiment de défiance difficile à combattre* », et indique que pour « *garantir un niveau élevé d'acceptation des vaccins* » il convient « *de s'assurer que les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement et de veiller à ce que personne ne soit victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné, en raison de risque potentiel pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner.* »

Nous incitons, dans ce sens, les honorables parlementaires à exercer leur prérogative en amendant le projet de loi porté par le gouvernement.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Xavier BOY, FA SPP- PATS

Natacha POMMET, CGT

Frédéric MONCHY, SNSPP-PATS

Christophe SANSOU, FO SIS

Frédéric PERRIN, SPA SDIS

Rémy CHABBOUH, SUD

Jacques NOAILLE, UNSA SDIS